



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 131023

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations exprimées par la fédération française des DYS concernant la prise en charge par la psychanalyse des enfants présentant des troubles du langage. Cette fédération fait écho aux inquiétudes des familles qui considèrent certaines pratiques psychanalytiques dépassées notamment celles visant à rattacher les troubles du langage de ces enfants à des difficultés familiales (mères trop distantes ou fusionnelles, père pas assez présent, complexe d'oedipe mal résolu...). Hypothèses qu'on retrouve dans le traitement de l'autisme, que son collègue Daniel Fasquelle condamne dans une récente proposition de loi qu'il a déposée à l'Assemblée nationale. D'après les familles, les troubles spécifiques du langage et des apprentissages ont largement bénéficié du rapport Ringard sur l'enfant dysphasique et l'enfant dyslexique (2000) qui a débouché sur la circulaire pour la « mise en oeuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral et écrit » (7 février 2002). Ces mesures ont permis la création des centres référents pour les troubles du langage, ont conduit à mettre à jour la formation de nombreux professionnels et ont apporté au cours des dix dernières années une amélioration significative du diagnostic et de la prise en charge des enfants avec troubles du langage ou des apprentissages. Néanmoins, de nombreux enfants sont encore souvent pris en charge à travers une démarche uniquement psychanalytique sans qu'un diagnostic pluridisciplinaire ne soit réalisé. Les parents considèrent que les enfants dont la prise en charge est inadéquate sont souvent diagnostiqués trop tardivement, après avoir perdu des années de scolarité et au risque que d'autres difficultés se superposent au trouble initial (perte d'estime de soi, troubles psychologiques). Aussi, les familles demandent à ce qu'un diagnostic pluridisciplinaire soit systématiquement proposé, incluant au moins un bilan de langage et un bilan neuropsychologique et qu'une prise en charge globale soit proposée (incluant une rééducation adaptée au profil cognitif spécifique de l'enfant et si les symptômes le justifient, d'une prise en charge psychologique). Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131023

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2405

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)